

Le Mémorial

DES PYRENEES

ORGANE DE DEFENSE SOCIALE ET RELIGIEUSE

Abonnements: Paris et Basses-Pyrenees... 10 fr. par an... 12 fr. par semestre...

REDICTION-ADMINISTRATION PAU, 20, RUE LATAPIE ET PLACE DE LA NOUVELLE HALLE-PAU BORDEAUX, 43, RUE FORT-D'HEAUX, 43, BORDEAUX

Publicité: Annonces ordinaires, 20 c. la ligne... Annonces de longue durée, 10 c. la ligne...

LES PRINCIPAUX FAITS DU 1314th JOUR DE LA GUERRE

Des avions italiens ont bombardé la base navale autrichienne de Pola. On signale un nouveau raid sur Londres. Les protestations continuent à Moscou contre la paix germano-russe. Les Etats-Unis ont exporté dans les pays alliés des quantités de céréales qui suffisent pour assurer des rations moyennes à seize millions de personnes pendant un an.

Monstrueux

C'est ainsi que le Radical, de Paris, qualifie la crise que nous avons connue... Le Radical, de Paris, qualifie la crise que nous avons connue... Le Radical, de Paris, qualifie la crise que nous avons connue...

EN ANGLETERRE

A la Chambre des Communes

LA REPERCUSSION DE LA CAPITULATION RUSSE. Londres, 7 mars. A la Chambre des Communes, passant en revue la situation militaire, M. Bonar Law dit: « Le fait que la Russie s'est retirée de la guerre à l'exception des colonies allemandes, a profondément affecté tous les théâtres de la guerre... »

Les Communiqués officiels

COMMUNIQUE FRANÇAIS.

7 MARS, 23 HEURES. LUTTE D'ARTILLERIE ASSEZ VIVE SUR LA RIVE DROITE DE LA MEUSE, AU NORD DE LA COTE 24 ET EN QUELQUES POINTS DE LA WEVRE. PAS D'ACTION D'INFANTERIE.

AVIATION

DANS LA JOURNEE DU 8 MARS, QUATRE AVIONS ALLEMANDS ONT ETE ABATTS PAR NOS PILOTES. NOTRE AVIATION DE BOMBARDERMENT A LANCE 12.000 KILOGRAMMES D'EXPLOSIFS SUR LES CARS ET DEPOTS DE MUNITIONS DE LA ZONE ENNEMIE.

8 MARS, 15 HEURES. ASSEZ GRANDE ACTIVITE DE L'ARTILLERIE ENNEMIE DEVANT LA POMPELLE ET DANS LA REGION D'AVOUCOURT. EN LORRAINE, NOUS AVONS REPOUSSE UN FORT COUP DE MAIN ENNEMI SUR MONCEL, LES ASSAILLANTS, QUI ONT SUBI DES PERTES SERIEUSES, ONT LAISSE UNE DIZAINE DE PRISONNIERS, DONT UN OFFICIER, ENTRE NOS MAINS. NUIT CALME SUR LE RESTE DU FRONT.

COMMUNIQUE ANGLAIS

7 MARS, SOIR. L'ACTIVITE DE L'ARTILLERIE ALLEMANDE, CE MATIN, DANS LE SECTEUR DE NEUVE-CHAPELLE, A ETE SUIVIE D'ATTIQUES DE DETACHEMENTS ENNEMIS DIRIGES A LA FAVEUR DE L'EPAILLON, BROUILLEUR, CONTRE QUELQUES-UNS DE NOS POSTES AVANCES AU NORD-OUEST DE LA BASSEE, LES ASSAILLANTS ONT REUSI A PENETREER DANS UN DE CES POSTES DE QUATRE-UNES DE NOS HOMMES ONT DISPARU, SUR LES AUTRES POINTS, ILS ONT ETE REJETES, LAISSANT DES PRISONNIERS ENTRE NOS MAINS.

AVIATION

LE BEAU TEMPS A PERMIS, HIER, AUX DEUX AVIATIONS, DE MONTRER UNE ASSEZ GRANDE ACTIVITE. NOS PILOTES ONT EFFECTUE DES RECONNAISSANCES SUR TOUTE L'ETENDE DU FRONT ET PRISE DE NOMBREUX CLICHES DES ZONES AVANT ET ARRIERE ENNEMIE. PLUS DE QUATRE CENTES BOMBES ONT ETE JETES SUR LES DANTONNEMENTS ET VOIES DE GARAGE, NOUS AVONS, EN OUTRE, TIRE PLUSIEURS MILLIERS DE CARTOUCHES DE MITRAILLES SUR DES FORMATIONS D'INFANTERIE, DES BATTERIES EN ACTION ET DES CONVOIS EN MARCHÉ.

LA LUTTE S'EST POURSUIVIE SANS RELACHE ENTRE NOS ECLAIREURS ET ES AVIATEURS ENNEMIS QUI ATTAQUENT AVEC OBSTINATION NOS APPAREILS DE BOMBARDERMENT ET D'ARTILLERIE. DIX APPAREILS ALLEMANDS ONT ETE ABATTS ET DIX AUTRES CONTRAINTS D'ATTERRIR DESEMPARES. TROIS DES NOTRES NE SONT PAS RETRES. L'EPAILLON BROUILLEUR QUI SE FORME A LA FIN DE LA JOURNEE A FORTEMENT CENLE LES OPERATIONS DE NUIT. QUELQUES BOMBES ONT ETE NEANMOINS JETES SUR UN CHAMP D'AVIATION, A PROXIMITE DE METZ. TOUTS NOS APPAREILS SONT RETRES INDEMNES.

AVIATION

ACTIVITE DE L'ARTILLERIE ALLEMANDE LA NUIT DERNIERE VERS BILBOURG ET DANS LA VALLEE DE LA SCARPE. GRANDE ACTIVITE DES DEUX ARTILLERIES DANS LE SECTEUR D'YPRES, ENTRE LA ROUTE DE MENIN ET LA FORET D'OUTHULST.

La Guerre sous-marine

MOUVEMENT DES PORTS FRANÇAIS. Paris, 7 mars. Le relevé hebdomadaire des mouvements dans les ports français et des pertes de guerre et des attaques sous-marines, a été publié pour la semaine terminée le 2 mars, à minuit: Bateaux, 575; sortis, 248. Navires de commerce français coulés par les sous-marins ou des mines, de 1.090 tonnes et au-dessous, zéro; au-dessus de 1.000 tonnes, un seul.

MOUVEMENT DES PORTS ANGLAIS. Londres, 7 mars. Pendant la semaine écoulée, 2.015 navires marchands de toutes nationalités sont arrivés dans les ports britanniques et 2.399 ont quittés.

MOUVEMENT DES PORTS ITALIENS. Rome, 6 mars. Pendant la semaine qui s'est terminée le 2 mars, à minuit, 334 navires marchands de toutes nationalités, d'un tonnage de 256.865 tonnes, sont arrivés dans les ports italiens, et 285 ont quittés, d'un tonnage total de 238.850 tonnes, en sont sortis, sans tenir compte des barques de pêche et de petit cabotage. Aucun navire italien n'a été coulé. Un steamer a été attaqué sans succès.

L'Intervention du Japon

L'AMBASSADEUR DU JAPON AU FOREIGN OFFICE. Londres, 8 mars. L'ambassadeur du Japon a fait hier une visite prolongée au Foreign Office.

En Portugal

CRISE MINISTERIELLE. Lisbonne, 7 mars. Les ministres unionistes ayant refusé de déposer le suffrage universel pour l'élection du président de la République, une crise ministérielle est ouverte.

Economies de papier

Paris, 8 mars. L'Etat a décidé de réduire de 20% la consommation de papier dans les administrations publiques.

Une Question

Paris, 8 mars. M. Maurice Barrès écrit, dans l'Echo de Paris: « Nous savons qu'il y avait en France une politique dite d'Entente économique avec l'Allemagne... »

L'Anarchie en Russie

La Paix germano-russe

LES BOMBS CONTRE LA REVOLUTION. Petrograd, 7 mars. L'annonce allemande a été officiellement acceptée hier matin, sur le front nord, mais pendant la nuit, des bombes ont été lancées sur les lignes jusqu'à Jamburg et dans les environs. Dans toutes les villes où ils sont entrés, les Allemands ont rétabli les institutions de l'ancien régime: police, gendarmerie, etc. Ils ont réinstallé les propriétaires déposés de leurs biens et rouvert les banques.

LEMMIE VOULAIT LIVRE LA RUSSIE. Washington, 7 mars. Des informations de sources très sûres rapportent que Lemnie, dans les négociations de Brest-Litovsk, n'a cessé de faire le jeu de l'Allemagne, et a essayé d'arranger la paix de la guerre, quelque divergence qu'il y ait d'ailleurs sur les buts que nous poursuivons dans cette lutte, mais les derniers événements dans l'Est et le théâtre prouvent que les grandes questions mondiales de l'Europe sont et resteront des questions de puissance. L'état d'esprit de la capitale d'empire ne correspond malheureusement pas à la solennité du moment, l'indifférence et l'air averti que l'on affiche à l'égard des événements actuels sont vraiment effrayants.

L'OPINION EN ALLEMAGNE. Le héros von Freytag-Loringhoven, chef de l'état-major général de l'armée de Prusse, dans le « Weltanschauer » Arzberger, du futur complet d'enthousiasme dans les populations allemandes à la suite des extensions des territoires en Russie. « Il n'y a personne dans notre armée, dit-il, depuis le plus grand chef jusqu'au simple soldat, personne dans la pays, qui ne désire ardemment la fin de la guerre, quelque divergence qu'il y ait d'ailleurs sur les buts que nous poursuivons dans cette lutte, mais les derniers événements dans l'Est et le théâtre prouvent que les grandes questions mondiales de l'Europe sont et resteront des questions de puissance. L'état d'esprit de la capitale d'empire ne correspond malheureusement pas à la solennité du moment, l'indifférence et l'air averti que l'on affiche à l'égard des événements actuels sont vraiment effrayants.

Etats-Unis et Bulgarie

RUPTURE DIPLOMATIQUE PROBABLE. New-York, 7 mars. Un message de Washington, 5 mars, à la « Tribune »: « M. Stephen Paenart, ministre de Bulgarie à Washington, est parti en voyage en Floride, ce qui présagerait une rupture diplomatique. »

Caboteur allemand coulé

Amsterdam, 7 mars. De Berlin à la « Gazette du West »: « Le capitaine de la « West », un caboteur allemand, a été coulé en mer au large de Kiel et a coulé. »

L'extermination des Arméniens

La Haye, 7 mars. Les troupes qui avancent en Arménie exterminent intentionnellement ce qui reste de la population à Samsoun, sur la mer Noire, tout en détruisant les villages. Les Arméniens, à cet égard, ont été passés par les armes. Les mêmes atrocités se reproduisent dans chaque ville, dans chaque ménage.

La Haute-Cour

Paris, 8 mars, matin. La commission d'instruction de la Haute-Cour a entendu hier, M. Laurent, ancien préfet de police; le colonel Bourdeau, ancien directeur du service des renseignements; M. G. Gall, député de Paris, et M. Leymann.

Le Pain des ouvriers ruraux

Paris, 8 mars, matin. M. Sorrel, ministre de l'Agriculture et du ravitaillement, a reçu M. de La Trinité, député, qui a attiré son attention sur le déficit du pain des ouvriers ruraux qui empêche leur alimentation de la journée pour se rendre au travail et prennent leurs repas loin de leur demeure.

Le Pain des provinciaux de passage à Paris

Paris, 7 mars. M. Sorrel a fait connaître qu'il avait donné des instructions aux préfets pour que les distributions quotidiennes de pain de 100 à 200 grammes soient accordées aux travailleurs de l'étranger et à ceux qui ont des familles à Paris.

La Guerre civile en Finlande

LA LUTTE AUTOUR DE BJORNBERG. Stockholm, 6 mars. La nouvelle de la reddition de Björnberg a été publiée plusieurs fois dans les journaux suédois. Selon une dépêche d'aujourd'hui, la situation à Björnberg n'a pas changé.

La Paix germano-hollandaise

Amsterdam, 7 mars. Un télégramme officiel de Berlin, annonce que la paix a été signée aujourd'hui à midi, entre l'Allemagne et la Finlande.

AUX ETATS-UNIS

DEVANT LE CONGRES. Washington, 8 mars. On dit que le président se rendra devant le Congrès à très brève échéance.

LES SECOURS ALIMENTAIRES DES ETATS-UNIS AUX ALLIES

Washington, 8 mars. L'administration de l'agriculture publie des chiffres montrant que durant la période qui s'étend du commencement de la guerre au 1er janvier 1918, les Etats-Unis ont exporté dans les pays alliés, à titre de secours alimentaires, pour un total de 2.500 millions de livres.

Foot-ball rugby

EQUIPE DE PARIS ET 36th DIVISION ANGLAISE FONT MATCH NUL. L'équipe du Comité de Paris, 3 mars, vainc hier après-midi, à l'équipe de la 36th division anglaise, composée exclusivement d'officiers et commandés par un lieutenant-colonel.

Les Américains en France

ILS REPOUSSENT UNE ATTAQUE EN LORRAINE. Londres, 7 mars. Le correspondant spécial de l'Agence Reuters écrit de Paris: « Les Américains ont repoussé une attaque de nos troupes françaises en Lorraine. »

Y a-t-il un incident Margaine?

Paris, 7 mars. On nous communique la note suivante: « Dans les couloirs du Palais-Bourbon comme dans la presse, on a parlé d'une affaire Margaine; il n'y a pas, il n'y a jamais eu d'affaire Margaine. Au cours de l'instruction de l'affaire Caplaux, un témoin, qui s'est présenté spontanément devant le capitaine Touchard, a rapporté par lui-même des renseignements qui ont permis d'établir que dans les circonstances qui ont fait ressortir un fait de plus ses haute qualités militaires et morales. » (Croix de guerre.)

La Paix germano-hollandaise

Amsterdam, 7 mars. Un télégramme officiel de Berlin, annonce que la paix a été signée aujourd'hui à midi, entre l'Allemagne et la Finlande.

Informations parlementaires

LAFFAINE BULO. Paris, 7 mars. On nous communique le procès-verbal suivant: « La commission de l'armée a continué l'examen du dossier administratif relatif aux candidats qui se seraient produits dans la transmission des documents concernant l'affaire Bulo. »

Foot-ball rugby

EQUIPE DE PARIS ET 36th DIVISION ANGLAISE FONT MATCH NUL. L'équipe du Comité de Paris, 3 mars, vainc hier après-midi, à l'équipe de la 36th division anglaise, composée exclusivement d'officiers et commandés par un lieutenant-colonel.

Les Américains en France

ILS REPOUSSENT UNE ATTAQUE EN LORRAINE. Londres, 7 mars. Le correspondant spécial de l'Agence Reuters écrit de Paris: « Les Américains ont repoussé une attaque de nos troupes françaises en Lorraine. »

Y a-t-il un incident Margaine?

Paris, 7 mars. On nous communique la note suivante: « Dans les couloirs du Palais-Bourbon comme dans la presse, on a parlé d'une affaire Margaine; il n'y a pas, il n'y a jamais eu d'affaire Margaine. Au cours de l'instruction de l'affaire Caplaux, un témoin, qui s'est présenté spontanément devant le capitaine Touchard, a rapporté par lui-même des renseignements qui ont permis d'établir que dans les circonstances qui ont fait ressortir un fait de plus ses haute qualités militaires et morales. » (Croix de guerre.)

La Paix germano-hollandaise

Amsterdam, 7 mars. Un télégramme officiel de Berlin, annonce que la paix a été signée aujourd'hui à midi, entre l'Allemagne et la Finlande.

Dépenses de la veille

LE PARLEMENT

LA CHAMBRE

SEANCE DU JEUDI 7 MARS

La séance est ouverte à trois heures cinq, sous la présidence de M. Deschanel.

Par 44 voix contre 3, la Chambre adopte le projet de loi portant désignation de marchandises soumises à la taxe de 20 % établie par le décret du 22 novembre 1917.

A propos d'un vote de crédits, M. Ellen-Peyrot présente quelques observations au sujet des allocations de vie chère en faveur des petits retraités de l'Etat, et les crédits sont adoptés.

LES INDEMNITES POUR CHARGES DE FAMILLE

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à relever les suppléments temporaires de traitement des personnels civils de l'Etat et les suppléments temporaires de solde des officiers subalternes et sous-officiers à solde mensuelle, et portant ouverture de crédits additionnels aux crédits provisoires accordés pour l'exercice 1918.

M. JOBERT demande de nouveaux crédits pour diverses autres catégories.

M. KLOTZ, ministre des finances — Je vous ferai remarquer qu'il n'est plus de 452 millions.

M. JOBERT. — Oh ! le chiffre importe peu !

M. KLOTZ. — Pour vous ! Mais il importe beaucoup pour le contribuable.

M. ABRAM, sous-secrétaire d'Etat à la guerre — La loi actuelle élève les indemnités pour charges de famille des sous-officiers à solde mensuelle. Nous rétablissons également les maxima aux allocations de vie chère. Il n'est pas permis de allocations et de indemnités pour enfants pour les sous-officiers à solde journalière. Leur situation fera l'objet d'un autre projet. Ainsi se trouve résolue la question des maxima.

M. MARIN. — La commission du budget a modifié les propositions initiales sur les points suivants : 1° relèvement de 5 à 6 000 francs pour les suppléments temporaires de traitement des personnels civils de l'Etat ; 2° relèvement de 1 franc à 1 fr 50 par jour du nouveau supplément d'appointement proposés pour tous les personnels de l'Etat dans les limites du maximum annuel du traitement prévu ; 3° tous les sous-officiers à solde mensuelle ont le supplément de solde de 20 francs en vertu de la loi du 31 décembre 1917, ceux qui ont des charges de famille ont le maximum de 20 francs ; 4° la demande de allocations pour charges de famille de la loi actuelle et la demande de allocations et majorations de la loi du 5 août 1914 ; 5° relèvement général de 5 à 9 000 francs des maxima des allocations de vie chère ; 6° les allocations pour charges de famille ; 7° relèvement général de 50 % du montant des allocations pour charges de famille.

M. KLOTZ. — Le gouvernement a prévu dans les mêmes relèvements d'indemnités de vie chère employés de l'Etat. Le ministre des travaux publics est en pourparlers avec les Compagnies des réseaux pour décider sur certains points de relèvement de la loi du 5 août 1914. M. le ministre des finances, que je prie de me dire s'il sera possible de faire bénéficier de la même façon que les autres employés de l'Etat.

M. KLOTZ. — Je recommanderai à M. le ministre des travaux publics de hâter les négociations pour ne pas provoquer des liquidités.

Après une intervention de M. Andrieu en faveur des petits retraités, la discussion générale est close.

M. Goude présente un amendement ayant pour but de donner à toutes les veuves de la guerre la limite des suppléments temporaires de traitement et des indemnités de charges de famille. M. le ministre des finances a refusé de le discuter.

M. KLOTZ. — Je vais examiner la question. J'en parlerai dans la discussion de la loi des finances, si je ne puis auparavant la régler administrativement.

M. Goude retire son amendement.

On adopte un amendement de M. André de l'Indre tendant à faire passer de 10 à 15 francs les indemnités de vie chère aux fonctionnaires des préfectures et sous-préfectures.

La Chambre adopte le projet relatif à l'indemnité de charges de vie.

M. ABRAM dépose le projet de loi relatif à l'indemnité de charges de vie.

Stance demain matin à neuf heures pour le budget.

LA CHAMBRE

La séance est ouverte à trois heures cinq, sous la présidence de M. Deschanel.

Par 44 voix contre 3, la Chambre adopte le projet de loi portant désignation de marchandises soumises à la taxe de 20 % établie par le décret du 22 novembre 1917.

A propos d'un vote de crédits, M. Ellen-Peyrot présente quelques observations au sujet des allocations de vie chère en faveur des petits retraités de l'Etat, et les crédits sont adoptés.

LES INDEMNITES POUR CHARGES DE FAMILLE

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à relever les suppléments temporaires de traitement des personnels civils de l'Etat et les suppléments temporaires de solde des officiers subalternes et sous-officiers à solde mensuelle, et portant ouverture de crédits additionnels aux crédits provisoires accordés pour l'exercice 1918.

M. JOBERT demande de nouveaux crédits pour diverses autres catégories.

M. KLOTZ, ministre des finances — Je vous ferai remarquer qu'il n'est plus de 452 millions.

M. JOBERT. — Oh ! le chiffre importe peu !

M. KLOTZ. — Pour vous ! Mais il importe beaucoup pour le contribuable.

M. ABRAM, sous-secrétaire d'Etat à la guerre — La loi actuelle élève les indemnités pour charges de famille des sous-officiers à solde mensuelle. Nous rétablissons également les maxima aux allocations de vie chère. Il n'est pas permis de allocations et de indemnités pour enfants pour les sous-officiers à solde journalière. Leur situation fera l'objet d'un autre projet. Ainsi se trouve résolue la question des maxima.

M. MARIN. — La commission du budget a modifié les propositions initiales sur les points suivants : 1° relèvement de 5 à 6 000 francs pour les suppléments temporaires de traitement des personnels civils de l'Etat ; 2° relèvement de 1 franc à 1 fr 50 par jour du nouveau supplément d'appointement proposés pour tous les personnels de l'Etat dans les limites du maximum annuel du traitement prévu ; 3° tous les sous-officiers à solde mensuelle ont le supplément de solde de 20 francs en vertu de la loi du 31 décembre 1917, ceux qui ont des charges de famille ont le maximum de 20 francs ; 4° la demande de allocations pour charges de famille de la loi actuelle et la demande de allocations et majorations de la loi du 5 août 1914 ; 5° relèvement général de 5 à 9 000 francs des maxima des allocations de vie chère ; 6° les allocations pour charges de famille ; 7° relèvement général de 50 % du montant des allocations pour charges de famille.

M. KLOTZ. — Le gouvernement a prévu dans les mêmes relèvements d'indemnités de vie chère employés de l'Etat. Le ministre des travaux publics est en pourparlers avec les Compagnies des réseaux pour décider sur certains points de relèvement de la loi du 5 août 1914. M. le ministre des finances, que je prie de me dire s'il sera possible de faire bénéficier de la même façon que les autres employés de l'Etat.

M. KLOTZ. — Je recommanderai à M. le ministre des travaux publics de hâter les négociations pour ne pas provoquer des liquidités.

Après une intervention de M. Andrieu en faveur des petits retraités, la discussion générale est close.

M. Goude présente un amendement ayant pour but de donner à toutes les veuves de la guerre la limite des suppléments temporaires de traitement et des indemnités de charges de famille. M. le ministre des finances a refusé de le discuter.

M. KLOTZ. — Je vais examiner la question. J'en parlerai dans la discussion de la loi des finances, si je ne puis auparavant la régler administrativement.

M. Goude retire son amendement.

On adopte un amendement de M. André de l'Indre tendant à faire passer de 10 à 15 francs les indemnités de vie chère aux fonctionnaires des préfectures et sous-préfectures.

La Chambre adopte le projet relatif à l'indemnité de charges de vie.

M. ABRAM dépose le projet de loi relatif à l'indemnité de charges de vie.

Stance demain matin à neuf heures pour le budget.

LA CHAMBRE

La séance est ouverte à trois heures cinq, sous la présidence de M. Deschanel.

Par 44 voix contre 3, la Chambre adopte le projet de loi portant désignation de marchandises soumises à la taxe de 20 % établie par le décret du 22 novembre 1917.

A propos d'un vote de crédits, M. Ellen-Peyrot présente quelques observations au sujet des allocations de vie chère en faveur des petits retraités de l'Etat, et les crédits sont adoptés.

LES INDEMNITES POUR CHARGES DE FAMILLE

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à relever les suppléments temporaires de traitement des personnels civils de l'Etat et les suppléments temporaires de solde des officiers subalternes et sous-officiers à solde mensuelle, et portant ouverture de crédits additionnels aux crédits provisoires accordés pour l'exercice 1918.

M. JOBERT demande de nouveaux crédits pour diverses autres catégories.

M. KLOTZ, ministre des finances — Je vous ferai remarquer qu'il n'est plus de 452 millions.

M. JOBERT. — Oh ! le chiffre importe peu !

M. KLOTZ. — Pour vous ! Mais il importe beaucoup pour le contribuable.

M. ABRAM, sous-secrétaire d'Etat à la guerre — La loi actuelle élève les indemnités pour charges de famille des sous-officiers à solde mensuelle. Nous rétablissons également les maxima aux allocations de vie chère. Il n'est pas permis de allocations et de indemnités pour enfants pour les sous-officiers à solde journalière. Leur situation fera l'objet d'un autre projet. Ainsi se trouve résolue la question des maxima.

M. MARIN. — La commission du budget a modifié les propositions initiales sur les points suivants : 1° relèvement de 5 à 6 000 francs pour les suppléments temporaires de traitement des personnels civils de l'Etat ; 2° relèvement de 1 franc à 1 fr 50 par jour du nouveau supplément d'appointement proposés pour tous les personnels de l'Etat dans les limites du maximum annuel du traitement prévu ; 3° tous les sous-officiers à solde mensuelle ont le supplément de solde de 20 francs en vertu de la loi du 31 décembre 1917, ceux qui ont des charges de famille ont le maximum de 20 francs ; 4° la demande de allocations pour charges de famille de la loi actuelle et la demande de allocations et majorations de la loi du 5 août 1914 ; 5° relèvement général de 5 à 9 000 francs des maxima des allocations de vie chère ; 6° les allocations pour charges de famille ; 7° relèvement général de 50 % du montant des allocations pour charges de famille.

M. KLOTZ. — Le gouvernement a prévu dans les mêmes relèvements d'indemnités de vie chère employés de l'Etat. Le ministre des travaux publics est en pourparlers avec les Compagnies des réseaux pour décider sur certains points de relèvement de la loi du 5 août 1914. M. le ministre des finances, que je prie de me dire s'il sera possible de faire bénéficier de la même façon que les autres employés de l'Etat.

M. KLOTZ. — Je recommanderai à M. le ministre des travaux publics de hâter les négociations pour ne pas provoquer des liquidités.

Après une intervention de M. Andrieu en faveur des petits retraités, la discussion générale est close.

M. Goude présente un amendement ayant pour but de donner à toutes les veuves de la guerre la limite des suppléments temporaires de traitement et des indemnités de charges de famille. M. le ministre des finances a refusé de le discuter.

M. KLOTZ. — Je vais examiner la question. J'en parlerai dans la discussion de la loi des finances, si je ne puis auparavant la régler administrativement.

M. Goude retire son amendement.

On adopte un amendement de M. André de l'Indre tendant à faire passer de 10 à 15 francs les indemnités de vie chère aux fonctionnaires des préfectures et sous-préfectures.

La Chambre adopte le projet relatif à l'indemnité de charges de vie.

M. ABRAM dépose le projet de loi relatif à l'indemnité de charges de vie.

Stance demain matin à neuf heures pour le budget.

LA CHAMBRE

La séance est ouverte à trois heures cinq, sous la présidence de M. Deschanel.

Par 44 voix contre 3, la Chambre adopte le projet de loi portant désignation de marchandises soumises à la taxe de 20 % établie par le décret du 22 novembre 1917.

A propos d'un vote de crédits, M. Ellen-Peyrot présente quelques observations au sujet des allocations de vie chère en faveur des petits retraités de l'Etat, et les crédits sont adoptés.

LES INDEMNITES POUR CHARGES DE FAMILLE

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à relever les suppléments temporaires de traitement des personnels civils de l'Etat et les suppléments temporaires de solde des officiers subalternes et sous-officiers à solde mensuelle, et portant ouverture de crédits additionnels aux crédits provisoires accordés pour l'exercice 1918.

M. JOBERT demande de nouveaux crédits pour diverses autres catégories.

M. KLOTZ, ministre des finances — Je vous ferai remarquer qu'il n'est plus de 452 millions.

M. JOBERT. — Oh ! le chiffre importe peu !

M. KLOTZ. — Pour vous ! Mais il importe beaucoup pour le contribuable.

M. ABRAM, sous-secrétaire d'Etat à la guerre — La loi actuelle élève les indemnités pour charges de famille des sous-officiers à solde mensuelle. Nous rétablissons également les maxima aux allocations de vie chère. Il n'est pas permis de allocations et de indemnités pour enfants pour les sous-officiers à solde journalière. Leur situation fera l'objet d'un autre projet. Ainsi se trouve résolue la question des maxima.

M. MARIN. — La commission du budget a modifié les propositions initiales sur les points suivants : 1° relèvement de 5 à 6 000 francs pour les suppléments temporaires de traitement des personnels civils de l'Etat ; 2° relèvement de 1 franc à 1 fr 50 par jour du nouveau supplément d'appointement proposés pour tous les personnels de l'Etat dans les limites du maximum annuel du traitement prévu ; 3° tous les sous-officiers à solde mensuelle ont le supplément de solde de 20 francs en vertu de la loi du 31 décembre 1917, ceux qui ont des charges de famille ont le maximum de 20 francs ; 4° la demande de allocations pour charges de famille de la loi actuelle et la demande de allocations et majorations de la loi du 5 août 1914 ; 5° relèvement général de 5 à 9 000 francs des maxima des allocations de vie chère ; 6° les allocations pour charges de famille ; 7° relèvement général de 50 % du montant des allocations pour charges de famille.

M. KLOTZ. — Le gouvernement a prévu dans les mêmes relèvements d'indemnités de vie chère employés de l'Etat. Le ministre des travaux publics est en pourparlers avec les Compagnies des réseaux pour décider sur certains points de relèvement de la loi du 5 août 1914. M. le ministre des finances, que je prie de me dire s'il sera possible de faire bénéficier de la même façon que les autres employés de l'Etat.

M. KLOTZ. — Je recommanderai à M. le ministre des travaux publics de hâter les négociations pour ne pas provoquer des liquidités.

Après une intervention de M. Andrieu en faveur des petits retraités, la discussion générale est close.

M. Goude présente un amendement ayant pour but de donner à toutes les veuves de la guerre la limite des suppléments temporaires de traitement et des indemnités de charges de famille. M. le ministre des finances a refusé de le discuter.

M. KLOTZ. — Je vais examiner la question. J'en parlerai dans la discussion de la loi des finances, si je ne puis auparavant la régler administrativement.

M. Goude retire son amendement.

On adopte un amendement de M. André de l'Indre tendant à faire passer de 10 à 15 francs les indemnités de vie chère aux fonctionnaires des préfectures et sous-préfectures.

La Chambre adopte le projet relatif à l'indemnité de charges de vie.

M. ABRAM dépose le projet de loi relatif à l'indemnité de charges de vie.

Stance demain matin à neuf heures pour le budget.

Sur le front italien

Communiqué du Commandement suprême

Rome, 7 mars.

Hier, sur l'ensemble du front, le mauvais temps a empêché toute action d'infanterie et de troupes armées. Nos batteries ont tiré avec une certaine efficacité sur des troupes ennemies en mouvement aperçues au fond du val Brenta et dans la région de Col della Baretta. Des rafales de neige ont été déchargées dans le val Lantana et dans la plaine au sud du Pont di Piave.

POLA BOMBARDEE

Rome, 7 mars.

En réponse aux bombardements des mouvements de Venise, quinze hydravions italiens ont survolé Pola, lançant des bombes sur cette base navale et sur ses bassins ou sur les piliers ennemis.

De nombreux incendies éclatèrent dans les docks militaires. L'un d'eux notamment, fut visible à plus de 10 kilomètres. Les appareils italiens ont tous regagné leur base.

Pendant l'incursion sur Venise, deux avions ennemis ont été abattus et deux autres ont été capturés. Les avions ennemis ont été abattus dans la région de Col della Baretta. Des rafales de neige ont été déchargées dans le val Lantana et dans la plaine au sud du Pont di Piave.

Communiqué de l'Armée d'Orient

Du 6 mars.

Malgré le mauvais temps, la journée a été marquée par des actions d'artillerie sérieuses sur le front Doiran Vardar, au nord de Ljupka et dans la boucle de la Cerna.

Dans cette dernière région, un coup de main réussit de nos troupes, permit de ramener des prisonniers bulgares.

L'Intervention du Japon

LES CONDITIONS DE L'INTERVENTION

Londres, 7 mars.

Le Daily Mail apprend que l'intervention japonaise en Sibirie orientale au nom des alliés, est décidée en principe. Les arrangements définitifs sont courus, et attendent la réception de certaines informations du gouvernement japonais.

L'ambassadeur britannique a reçu des instructions pour demander au Japon : 1° jusqu'à quel point du Transibérique le Japon est prêt à appliquer les mesures militaires de protection et de police ; 2° si la Chine collaborera avec le Japon pour l'exécution de ces mesures, et dans quelles proportions.

Le Torpillage de « Calgarian »

Londres, 7 mars.

Suivant des détails reçus de Belfast, c'est vendredi soir que le croiseur auxiliaire Calgarian a été torpillé au large des côtes de l'Irlande. Trois torpilles atteignirent dans une rapide succession, le navire, dont la chambre des machines, une partie des ponts et de nombreux canots furent atteints et détruits. Les secours furent rapidement organisés et les malades des membres de l'équipage, qui comptent environ 500 hommes, furent évacués sur les côtes voisines. On ne sait pas encore si la première explosion fut causée par un sous-marin ou par un torpilleur ennemi.

L'impression générale est que le sous-marin qui a torpillé le « Calgarian » a été un sous-marin allemand. On ne pense pas qu'il ait pu s'échapper.

Modification de l'Heure

Paris, 7 mars.

Nous rappelons que dans la nuit du samedi 9 au dimanche 10 mars à 23 heures, toutes les horloges publiques (horloges des chemins de fer, des bureaux de poste, de tous les administrations relevant de l'Etat, des départements, des communes, seront avancées d'une heure.

Le gouvernement prie le public de vouloir bien avancer toutes les pendules et montres à l'heure indiquée dans la nuit du samedi 9 au dimanche 10 mars. Le but principal de cette mesure est d'économiser chaque jour une heure de lumière artificielle, et par conséquent de réserver à la défense nationale une quantité considérable de charbon.

Mort de M. Charles-Roux

Paris, 7 mars.

Nous apprenons la mort de M. J. Charles-Roux, ancien député de la Seine, ancien député du Comité central des armateurs de France, de l'Union coloniale de la Compagnie générale transatlantique des Chantiers et Ateliers de Saint-Nazaire, vice-président de la Compagnie Le Canal de Suez, administrateur des lignes de la Compagnie de la Basse-Loire, du chemin de fer P.-L.-M., etc.

Crime d'un prisonnier boche

Rouen, 7 mars.

Le prisonnier de guerre allemand Otto employé à la ferme de M. Desmarais, à Ancreville-Saint-Victor (arrondissement d'Yvetot), avait demandé à aller à la messe le dimanche 4 mars. Le but principal de cette mesure est d'économiser chaque jour une heure de lumière artificielle, et par conséquent de réserver à la défense nationale une quantité considérable de charbon.

Il y a un An

Le 9 Mars 1917

Malgré une tourmente de neige, nos troupes ont eu la majeure partie d'une victoire sur les hauteurs de la Buis de Meuil et des Moutons de Champagne.

A Londres, publication du rapport sur l'expédition des Dardanelles.

Chronique locale et Régionale

Basses-Pyrénées

UN CONGRES (?) FRANCO ESPAGNOL

Un de nos confrères régionaux publiait ces jours derniers de longues entretiens, dans lesquels il se demandait si un Congrès des Chambres de Commerce françaises et espagnoles avait lieu prochainement à Bayonne. Ce confrère a publié hier la lettre suivante, que nous avons pu présenter à la Chambre de Commerce de Bayonne :

« Monsieur le Directeur,

« Nous lisons dans le numéro de ce jour de votre honorable journal, une correspondance de Bayonne relative à un Congrès des Chambres de Commerce françaises et espagnoles, qui aurait lieu à Bayonne à une date relativement rapprochée, à l'instigation de la Chambre de Commerce d'Espagne à Bayonne.

« Notre Chambre a donné son adhésion de principe à l'idée suggérée par le bureau de la Chambre espagnole, nous estimons, ainsi que nous en avons réitéré la déclaration à la délégation de ce groupement, que si un Congrès de ce genre a lieu, nous aurons en conséquence, le devoir de ne point laisser séparer l'opinion publique sur un concours des deux Chambres bayonnaises, Espagnole et Française, et nous nous proposons de nous réunir à cet effet, dans un lieu convenable, à une date relativement rapprochée, à l'instigation de la Chambre de Commerce d'Espagne à Bayonne.

« Veuillez agréer, etc. »

Hautes-Pyrénées

TARBES

Etat civil. — Décès du 3 mars : Madeleine Bonnet, veuve Dupuy, 78 ans, rue de la République, 57 ans, 30 rue Lardat.

LOURDES

Evénement. Il est arrivé 54 vieillards évacués de Reims qui ont été répartis dans cinq établissements de la ville. — Il s'agit d'une évacuation évitée chez les vieillards de Reims. Tous d'entre eux sont arrivés à Lourdes dans les rues. Les évacués ont été accueillis par M. le Maire, M. le Docteur, avec joie et sympathie.

Vol. — M. J. un individu se présentait chez un commerçant de notre ville pour faire un achat. Le commerçant se trouvant absent, l'individu s'empara de la somme de 100 francs et s'enfuit.

DEJEUNER NUTRITIF PAR EXCELLENCE

MILKINCAO

DÉLICIEUX RECONSTITUANT SUCRÉ

EN VENTE : ÉPICIERS, PHARMACIENS, BOULANGERS, etc.

Gers

CHAMBRE DE COMMERCE

La Chambre de Commerce du Gers, informe les marchands de tissus en gros, qu'un contingent de drap militaire kaki et bleu horizon, destiné aux uniformes des officiers, est réparti par la Chambre syndicale des négociants en draperies et doublures de Paris.

Les marchands de tissus en gros intéressés, pourront s'adresser à la Chambre de Commerce du Gers, 6, place de la Bourse, soit par écrit, soit au 27, rue de la Bourse, les mardis et vendredis, de 16 h. 30 à 18 heures.

ENGRAIS DE PRINTEMPS

Les agriculteurs qui n'auraient pas encore transmis leurs demandes d'engrais, sont informés que les demandes sont reçues à la direction des Services agricoles du Gers à Auch, que le nitrate de soude doit être réservé aux céréales, le sulfate d'ammoniaque aux plantes sarclées.

De petites quantités de scories seront également mises à la disposition de la culture. Toutes les demandes devront être accompagnées d'un certificat du maire, attestant la surface cultivée en céréales et en plantes sarclées.

La fabrication des scories et du sulfate d'ammoniaque, se continuant sans interruption, de nouvelles quantités de ces deux engrais seront fournies au fur et à mesure des demandes des agriculteurs pouvant donc, dès à présent, faire connaître leurs besoins pendant chacun de ces trois mois.

TAXATION DES POMMES DE TERRE

Article premier. — Les prix d'achat de la pomme de terre au 100 kilogrammes, jusqu'à la récolte 1918, pour les diverses catégories de pommes de terre, aux taux maxima suivants :

1° Pommes de terre

Catégorie supérieure 27 francs ; Types de Hollande à chair jaune.

2° catégorie, 22 francs ; Saucisse rouge, Royale Kidney, Géante Fluck, Ronde jaune et leurs variétés.

3° catégorie, 20 francs ; Early rose, Magnum Bonum, Fin de siècle ou Upto date et leurs variétés.

4° catégorie, 18 francs ; Institut de Beauvais, Géante, Chardon à chair jaune et leurs variétés.

5° catégorie, 16 francs ; Professeur Wollman, Merveille d'Amérique, Chardon à chair blanche, Géante bleue et autres variétés fourragères.

Lot-et-Garonne

LE PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE à l'honneur d'informer les électeurs appelés à élire leurs représentants à l'Office départemental des Pupilles de la Nation, que les élections auront lieu le dimanche 10 mars, à huit heures, dans les communes de la circonscription, à 12 heures et à 18 heures, à la mairie, où il y aura un bureau de vote. Les renseignements nécessaires pour prendre part à l'élection, sont à la disposition de la Direction départementale des Pupilles de la Nation, au Palais National, à Paris, 100 rue de la Harpe.

Lot-et-Garonne

LE PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE à l'honneur d'informer les électeurs appelés à élire leurs représentants à l'Office départemental des Pupilles de la Nation, que les élections auront lieu le dimanche 10 mars, à huit heures, dans les communes de la circonscription, à 12 heures et à 18 heures, à la mairie, où il y aura un bureau de vote. Les renseignements nécessaires pour prendre part à l'élection, sont à la disposition de la Direction départementale des Pupilles de la Nation, au Palais National, à Paris, 100 rue de la Harpe.

Lot-et-Garonne

LE PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE à l'honneur d'informer les électeurs appelés à élire leurs représentants à l'Office départemental des Pupilles de la Nation, que les élections auront lieu le dimanche 10 mars, à huit heures, dans les communes de la circonscription, à 12 heures et à 18 heures, à la mairie, où il y aura un bureau de vote. Les renseignements nécessaires pour prendre part à l'élection, sont à la disposition de la Direction départementale des Pupilles de la Nation, au Palais National, à Paris, 100 rue de la Harpe.

Lot-et-Garonne

LE PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE à l'honneur d'informer les électeurs appelés à élire leurs représentants à l'Office départemental des Pupilles de la Nation, que les élections auront lieu le dimanche 10 mars, à huit heures, dans les communes de la circonscription, à 12 heures et à 18 heures, à la mairie, où il y aura un bureau de vote. Les renseignements nécessaires pour prendre part à l'élection, sont à la disposition de la Direction départementale des Pupilles de la Nation, au Palais National, à Paris, 100 rue de la Harpe.

Lot-et-Garonne

LE PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE à l'honneur d'informer les électeurs appelés à élire leurs représentants à l'Office départemental des Pupilles de la Nation, que les élections auront lieu le dimanche 10 mars, à huit heures, dans les communes de la circonscription, à 12 heures et à 18 heures, à la mairie, où il y aura un bureau de vote. Les renseignements nécessaires pour prendre part à l'élection, sont à la disposition de la Direction départementale des Pupilles de la Nation, au Palais National, à Paris, 100 rue de la Harpe.

Lot-et-Garonne

LE PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE à l'honneur d'informer les électeurs appelés à élire leurs représentants à l'Office départemental des Pupilles de la Nation, que les élections auront lieu le dimanche 10 mars, à huit heures, dans les communes de la circonscription, à 12 heures et à 18 heures, à la mairie, où il y aura un bureau de vote. Les renseignements nécessaires pour prendre part à l'élection, sont à la disposition de la Direction départementale des Pupilles de la Nation, au Palais National, à Paris, 100 rue de la Harpe.

DEJEUNER NUTRITIF PAR EXCELLENCE

MILKINCAO

DÉLICIEUX RECONSTITUANT SUCRÉ

EN VENTE : ÉPICIERS, PHARMACIENS, BOULANGERS, etc.

Gers

CHAMBRE DE COMMERCE

La Chambre de Commerce du Gers, informe les marchands de tissus en gros, qu'un contingent de drap militaire kaki et bleu horizon, destiné aux uniformes des officiers, est réparti par la Chambre syndicale des négociants en draperies et doublures de Paris.

Les marchands de tissus en gros intéressés, pourront s'adresser à la Chambre de Commerce du Gers, 6, place de la Bourse, soit par écrit, soit au 27, rue de la Bourse, les mardis et vendredis, de 16 h. 30 à 18 heures.

ENGRAIS DE PRINTEMPS

Les agriculteurs qui n'auraient pas encore transmis leurs demandes d'engrais, sont informés que les demandes sont reçues à la direction des Services agricoles du Gers à Auch, que le nitrate de soude doit être réservé aux céréales, le sulfate d'ammoniaque aux plantes sarclées.

De petites quantités de scories seront également mises à la disposition de la culture. Toutes les demandes devront être accompagnées d'un certificat du maire, attestant la surface cultivée en céréales et en plantes sarclées.

La fabrication des scories et du sulfate d'ammoniaque, se continuant sans interruption, de nouvelles quantités de ces deux engrais seront fournies au fur et à mesure des demandes des agriculteurs pouvant donc, dès à présent, faire connaître leurs besoins pendant chacun de ces trois mois.

TAXATION DES POMMES DE TERRE

Article premier. — Les prix d'achat de la pomme de terre au 100 kilogrammes, jusqu'à la récolte 1918, pour les diverses catégories de pommes de terre, aux taux maxima suivants :

1° Pommes de terre

Catégorie supérieure 27 francs ; Types de Hollande à chair jaune.

2° catégorie, 22 francs ; Saucisse rouge, Royale Kidney, Géante Fluck, Ronde jaune et leurs variétés.

3° catégorie, 20 francs ; Early rose, Magnum Bonum, Fin de siècle ou Upto date et leurs variétés.

4° catégorie, 18 francs ; Institut de Beauvais, Géante, Chardon à chair jaune et leurs variétés.

5° catégorie, 16 francs ; Professeur Wollman, Merveille d'Amérique, Chardon à chair blanche, Géante bleue et autres variétés fourragères.

Lot-et-Garonne

LE PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE à l'honneur d'informer les électeurs appelés à élire leurs représentants à l'Office départemental des Pupilles de la Nation, que les élections auront lieu le dimanche 10 mars, à huit heures, dans les communes de la circonscription, à 12 heures et à 18 heures, à la mairie, où il y aura un bureau de vote. Les renseignements nécessaires pour prendre part à l'élection, sont à la disposition de la Direction départementale des Pupilles de la Nation, au Palais National, à Paris, 100 rue de la Harpe.

Lot-et-Garonne

LE PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE à l'honneur d'informer les électeurs appelés à élire leurs représentants à l'Office départemental des Pupilles de la Nation, que les élections auront lieu le dimanche 10 mars, à huit heures, dans les communes de la circonscription, à 12 heures et à 18 heures, à la mairie, où il y aura un bureau de vote. Les renseignements nécessaires pour prendre part à l'élection, sont à la disposition de la Direction départementale des Pupilles de la Nation, au Palais National, à Paris, 100 rue de la Harpe.

Lot-et-Garonne

LE PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE à l'honneur d'informer les électeurs appelés à élire leurs représentants à l'Office départemental des Pupilles de la Nation, que les élections auront lieu le dimanche 10 mars, à huit heures, dans les communes de la circonscription, à 12 heures et à 18 heures, à la mairie, où il y aura un bureau de vote. Les renseignements nécessaires pour prendre part à l'élection, sont à la disposition de la Direction départementale des Pupilles de la Nation, au Palais National, à Paris, 100 rue de la Harpe.

Lot-et-Garonne

LE PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE à l'honneur d'informer les électeurs appelés à élire leurs représentants à l'Office départemental des Pupilles de la Nation, que les élections auront lieu le dimanche 10 mars, à huit heures, dans les communes de la circonscription, à 12 heures et à 18 heures, à la mairie, où il y aura un bureau de vote. Les renseignements nécessaires pour prendre part à l'élection, sont à la disposition de la Direction départementale des Pupilles de la Nation, au Palais National, à Paris, 100 rue de la Harpe.

Lot-et-Garonne

LE PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE à l'honneur d'informer les électeurs appelés à élire leurs représentants à l'Office départemental des Pupilles de la Nation, que les élections auront lieu le dimanche 10 mars, à huit heures, dans les communes de la circonscription, à 12 heures et à 18 heures, à la mairie, où il y aura un bureau de vote. Les renseignements nécessaires pour prendre part à l'élection, sont à la disposition de la Direction départementale des Pupilles de la Nation, au Palais National, à Paris, 100 rue de la Harpe.

Lot-et-Garonne

LE PRÉFET DE LOT-ET-GARONNE à l'honneur d'informer les électeurs appelés à élire leurs représentants à l'Office départemental des Pupilles de la Nation, que les élections auront lieu le dimanche 10 mars, à huit heures, dans les communes de la circonscription, à 12 heures et à 18 heures, à la mairie, où il y aura un bureau de vote. Les renseignements nécessaires pour prendre part à l'élection, sont à la disposition de la Direction départementale des Pupilles de la Nation, au Palais National, à Paris, 100 rue de la Harpe.

DEJEUNER NUTRITIF PAR EXCELLENCE

MILKINCAO

DÉLICIEUX RECONSTITUANT SUCRÉ

EN VENTE : ÉPICIERS, PHARMACIENS, BOULANGERS, etc.

Gers

CHAMBRE DE COMMERCE

La Chambre de Commerce du Gers, informe les marchands de tissus en gros, qu'un contingent de drap militaire kaki et bleu horizon, destiné aux uniformes des officiers, est réparti par la Chambre syndicale des négociants en draperies et doublures de Paris.

Les marchands de tissus en gros intéressés, pourront s'adresser à la Chambre de Commerce du Gers, 6, place de la Bourse, soit par écrit, soit au 27, rue de la Bourse, les mardis et vendredis, de 16 h. 30 à 18 heures.

ENGRAIS DE PRINTEMPS

Les agriculteurs qui n'auraient pas encore transmis leurs demandes d'engrais, sont